

*Date de dépôt : 28 octobre 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Jacques Béné : COVID et mobilité au sein de l'Etat : quelles leçons tirer ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2 octobre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La crise pandémique que nous venons de vivre, et qui menace de se reproduire, a impacté de manière particulièrement forte le fonctionnement de l'économie. Entre arrêt ou baisse significative des activités et télétravail, rares sont les travailleurs à ne pas avoir été touchés d'une manière ou d'une autre par cette période particulière.*

*L'Etat ne fait pas exception à la règle. Certains services ont été fortement sollicités, à tel point que des renforts leur ont été apportés, par des réaffectations temporaires. La mobilité interne a donc fonctionné.*

***Je souhaiterais savoir si, pour le Grand Etat :***

- un bilan de cette situation exceptionnelle a pu être tiré et***
- comment cette expérience de crise pourrait servir dans le cadre du fonctionnement ordinaire de l'administration, dans la mesure où certains services de l'Etat semblent surdotés alors que d'autres sont en sous-capacité chronique.***

*En vous remerciant du suivi apporté à cette requête.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations contenues dans la présente question écrite urgente sont les suivantes :

– ***Un bilan de cette situation exceptionnelle a pu être tiré ?***

Le 13 mars 2020, face à l'urgence de la situation, le dispositif ORCA était mis en place, les structures d'accueil préscolaire, les établissements scolaires publics et privés ainsi que les hautes écoles sur le territoire genevois étaient fermés.

Le 16 mars 2020, le plan de continuité des activités de l'Etat en lien avec la lutte contre la propagation de l'épidémie COVID-19, lequel définit les prestations prioritaires, était mis en œuvre.

Le besoin de coordination des ressources en personnel disponible été pris en compte dès les premiers rapports de situation d'ORCA-GE et de la TaskForce COVID-19.

La recherche et l'utilisation de personnes non affectées à des prestations prioritaires se sont dès lors imposées au sein des organisations.

Au niveau du petit Etat, le collège spécialisé RH regroupant les directrices et directeurs RH des départements et le management des services ont été particulièrement impliqués.

Il a été possible de satisfaire dans une large mesure les demandes exprimées. La solidarité fut exemplaire.

A ce jour, la crise persistant, il n'est pas possible de tirer de bilan supplémentaire.

– ***Comment cette expérience de crise pourrait servir dans le cadre du fonctionnement ordinaire de l'administration, dans la mesure où certains services de l'Etat semblent surdotés alors que d'autres sont en sous-capacité chronique ?***

L'agilité des organisations et leur résilience sont un enseignement que l'on peut sans doute déjà tirer de cette crise qui perdure. L'effort d'adaptation est continu, dans un environnement de travail chamboulé. « Travailler autrement »

– comme le propose la nouvelle stratégie RH de l'Etat – est désormais une nécessité absolue.

Les prestations doivent être assurées, mais la situation est fragile. Les services, obligés de se réinventer, sont fortement sollicités, ne serait-ce que pour rattraper les retards pris durant le confinement et par les nouvelles manières de faire à assimiler. Les savoirs nécessaires pour l'accomplissement des tâches, maîtrisés par le personnel de chaque service, ne sont pas accessibles sans autre. La recherche d'un équilibre satisfaisant est un des objectifs de la politique RH poursuivie par le Conseil d'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA